



PAGE	I
• POUR LA RECONSTRUCTION D'UN MOUVEMENT NATIONAL	
PAGE	II
• LE BARÈME, POUR L'ÉQUITÉ DE TRAITEMENT ET LA TRANSPARENCE	
• PAS DE MOUVEMENT SANS POSTE	
• LE PARITARISME	
PAGE	III
• LES PRIORITÉS LÉGALES	
• L'ÉDUCATION PRIORITAIRE	
• REMPLACEMENT ET TITULAIRE SUR ZONE DE REMPLACEMENT (TZR)	
PAGE	IV
• LES ÉLU-ES DU SNES-FSU : UNE INFORMATION CLAIRE ET UNE DÉFENSE EFFICACE	
• UN PROJET NÉCESSAIRE INCERTAIN	

ÉDITO

DANS LE DÉDALE DES MUTATIONS

Le mouvement intra, opération de gestion apparemment technique, met en synergie beaucoup de questions politiques. De la création des emplois à l'implantation des postes dans les académies, de l'aspiration de chacune et chacun à vivre dans la région souhaitée à la nécessité de couvrir l'ensemble des besoins du service public de l'Éducation, de l'équité de traitement à la prise en compte de priorités légales, le mouvement intra est au croisement de chemins parfois divergents. Dans ce labyrinthe, le SNES-FSU et ses élu-e-s sont là pour défendre les personnels et les aider dans leur demande. Par leur connaissance du terrain, leur expérience, leur présence majoritaire dans les commissions paritaires, nos élu-e-s sont les mieux à même de vous conseiller efficacement. Partout, ils agissent pour préserver l'intérêt des collègues, les garanties collectives et l'unicité des règles du mouvement,

mais aussi pour garantir la transparence des opérations de mutation. Cette année encore, les créations de postes ne suffiront pas à couvrir les besoins (non-compensation des pertes subies entre 2007 et 2012, hausse démographique non anticipée, crise du recrutement...). La formulation des vœux, leur pertinence, leur ordre, les effets sur le barème, vont être d'autant plus importants pour obtenir la mutation que vous souhaitez. Cette publication nationale, les publications académiques et les élu-e-s du SNES-FSU vous y aideront. Faites confiance au SNES-FSU ! ■



Xavier Marand
Secrétaire général adjoint



Thierry Meyssonnier
Secrétaire national

POUR LA RECONSTRUCTION D'UN MOUVEMENT NATIONAL

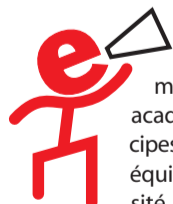
Le mouvement national en deux temps freine les volontés de mobilité interacadémique en raison de la mutation en aveugle et génère des inégalités de traitement de situations identiques entre les académies malgré les interventions acharnées du SNES-FSU. Repenser un mouvement national en un seul temps devient urgent pour les personnels et la qualité du service public de l'Éducation.

Depuis 1999, le mouvement national est scindé en deux phases. La première phase de novembre à mars, dite interacadémique, a pour vocation d'affecter les personnels dans une académie. Débutent ensuite les procédures de la deuxième phase, dite intraacadémique, qui permettent en juin l'affectation ou la mutation prononcée par le recteur des personnels sur un poste au sein de l'académie. Poussant plus loin la déconcentration, le ministère a décidé en 2007 de laisser aux académies une plus grande autonomie quant à la constitution des règles régissant le mouvement intra. Les conséquences pour les personnels et le service public sont redoutables :

- la gestion de la pénurie de personnels sur l'ensemble du territoire ;
- moins de mobilité : le changement d'académie s'apparente à un saut dans l'inconnu et le calibrage, comme outil de gestion de la pénurie, peut empêcher des entrées dans une académie qui restera déficitaire à l'issue de l'intra ;
- le rôle des hiérarchies locales est accru, accentuant les pressions sur les personnels.

➔ **Pour un nouveau mouvement national**
Seule la conjugaison d'un mouvement en un seul temps et la création de postes permettra

d'allier les intérêts des personnels et ceux du service public, tout en garantissant une couverture équitable des besoins académiques, une meilleure satisfaction des vœux des personnels grâce à une plus grande mobilité, l'équité et l'égalité de traitement pour tous. À travers ce nouveau mouvement, le SNES-FSU promeut l'idée de mobilité choisie et volontaire : c'est un moteur important de satisfaction individuelle et d'efficacité professionnelle, qui permettent de libérer les énergies et les initiatives, de construire le travail en équipe et de renforcer le service public. Le mouvement doit se dérouler selon des critères lisibles et quantifiables et garantir la transparence des opérations. En parallèle les recrutements nécessaires doivent être planifiés et le volontariat sur les postes peu attractifs favorisé par un plan d'ensemble équilibré.

➔ **Le SNES-FSU intervient**

Dans l'immédiat, le SNES-FSU met tout en œuvre dans chaque académie pour obtenir que les principes de transparence et d'un barème équilibré prenant en compte la diversité des situations soient appliqués partout, que le développement du profilage de postes et la prise en compte des avis des chefs



d'établissement soient limités. Ainsi, comme les élus nationaux pour la phase interacadémique, les élus académiques du SNES-FSU continuent

d'assurer pleinement leur rôle dans la défense individuelle et collective des collègues dans le cadre du mouvement intra-académique. ■

ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE « SPÉCIAL INTRA 2017 » LES MEMBRES DU SECTEUR EMPLOI DU SNES-FSU NATIONAL.

ONT COORDONNÉ CETTE PUBLICATION : FLORENCE DENJEAN-DAGA ET THIERRY MEYSSONNIER.

POUR LE DROIT DE MUTER

LE BARÈME, POUR L'ÉQUITÉ DE TRAITEMENT ET LA TRANSPARENCE

Outil de gestion pour l'administration, le barème permet un classement des demandeurs selon un ensemble de critères quantifiés et objectifs prenant en compte la situation de carrière, administrative, familiale, et les choix individuels. Il indique à l'administration comment elle doit traiter chacun en fonction de règles communes qui doivent s'appliquer à tous.

Mais le barème est aussi un outil de contrôle pour les élus du personnel, il permet de vérifier la régularité des actes de gestion opérés par l'administration, d'établir la transparence des opérations et de combattre les tentatives de passe-droits. À ce titre, le barème est un garde-fou contre l'arbitraire. S'en affranchir, c'est ôter à des collègues toute possibilité de muter. Seul le respect d'un

barème équilibré, s'appliquant à tous, permet d'éviter que les mutations soient subordonnées à des critères subjectifs, variables, non transparents : avis d'un chef d'établissement, « mérite », docilité...

Les postes spécifiques

Ainsi les procédures particulières de recrutement en éducation prioritaire maintenues dans cer-

taines académies continuent de limiter la mobilité des collègues en sortant un nombre non négligeable de postes de la règle commune et mettent les collègues retenus dans une situation parfois délicate vis-à-vis de leur hiérarchie.

La question du recrutement sur les postes spécifiques, qui se fait sur avis – du chef d'établissement, des corps d'inspection et du recteur – après étude d'une candidature via un CV et une lettre de motivation et en dehors de tout barème, doit être elle aussi posée.

Les sections académiques du SNES-FSU interviennent sur cet enjeu fondamental lors des instances de dialogue concernant les circulaires académiques et mettent en avant leurs revendications : garantir à tous un traitement équitable par des barèmes améliorés, à l'inter comme à l'intra.

Une évolution nécessaire

Pour le SNES-FSU, le barème actuel doit évoluer pour mieux prendre en compte, de manière plus progressive, la réalité des situations et pour laisser la part la plus réduite possible aux critères ultimes (tel l'âge). Il ne doit pas « survaloriser » certains choix ou situations, opposer situations familiales et stratégies individuelles, stabilité des équipes pédagogiques et désir – au moment où on le choisit – de changer d'établissement. La progressivité des éléments chiffrés et l'équilibre entre ces éléments doivent permettre à chaque collègue qui le souhaite d'espérer obtenir une mutation dans un délai raisonnable. Enfin, sa continuité dans le temps doit être un point d'appui pour permettre l'élaboration de stratégies personnelles de mutation à moyen terme. ■



Pas de mouvement sans poste

Qui dit création d'emplois ne dit pas nécessairement création de postes et qui dit créations de postes ne dit pas nécessairement création de postes en établissement.

Les créations d'emplois sur le quinquennat qui se termine ont, pour une part, été absorbées par le nécessaire retour de la formation des stagiaires. Toutefois, les créations de ces deux dernières années se sont traduites par une augmentation du nombre de postes dans la plupart des académies. Mais la traduction de ces créations est diverse. Certaines académies ont fait le choix d'implanter des postes en établissement, d'autres d'attribuer plus d'heures supplémentaires dans les DGH.

La bataille pour la création de postes

Une partie importante de la qualité des mouvements intra tiendra donc aussi à la capacité de la profession à lutter dans chaque établissement, pour obtenir que soient créés des postes en nombre suffisant et soumis à la règle commune, que baisse le nombre d'heures supplémentaires, que la pondération en REP+ et en Première/Terminale ne soit pas comptabilisée en heures supplémentaires mais vienne bien en réduction des maxima horaires hebdomadaires de service.

De l'issue de cette bataille dépendra la satisfaction de beaucoup de demandeurs. Dans l'unité la plus large, construire des mobilités collectives est clairement la seule façon de changer la donne.

Le paritarisme



Les CAP (commissions administratives paritaires) et les FPM (formations paritaires mixtes) regroupant la CAP agrégés et la CAP certifiés sont des instances de contrôle démocratique sur les actes administratifs et de gestion des personnels car composées pour moitié de représentant-es des personnels élu-es au suffrage universel direct lors des élections professionnelles. L'autre moitié est composée de représentants de l'administration. Face à la puissance du pouvoir d'État et au poids des hiérarchies locales, ces instances ne sont ni des lieux de cogestion, ni des chambres d'enregistrement. Les élu-es du SNES-FSU examinent les projets de l'administration, dépistent les oublis, font rectifier les erreurs, proposent et obtiennent des améliorations dans le respect des règles communes, du statut et des droits individuels et collectifs, communiquent individuellement aux syndiqués leur résultat personnel, publient les barèmes... La lutte contre les tentatives d'ar-

bitraire, pour la justice et l'égalité de traitement, sont des enjeux très concrets, toujours d'actualité : l'antienne du « mérite », nec plus ultra de la pensée managériale, reste encore prégnante. C'est cela qu'il faut combattre. Mais, ensemble, commissaires paritaires et personnels, confortés par l'action syndicale, nous avons fait la preuve que nous pouvions changer les mentalités. C'est donc dans le cadre de l'indépendance syndicale à laquelle nous sommes profondément attachés que nous préparons l'avenir et œuvrons à créer les conditions d'une politique gouvernementale soucieuse des personnels.



J'ai débuté dans l'enseignement secondaire comme contractuelle. Pendant cette période difficile, le SNES-FSU a toujours suivi de près mes démarches. Après avoir réussi le concours interne, j'ai dû passer au mouvement inter puis intra-académique : j'ai été très heureuse de trouver, auprès du SNES-FSU, une aide précieuse doublée de beaucoup d'énergie pour établir une stratégie et hiérarchiser mes vœux.

EMMANUELLE, PROFESSEUR DE LETTRES, MONTPELLIER, STAGIAIRE EN 2015-2016

Environ
22 000

participants (hors PEPS et PLP)
à la phase inter 2017, environ
16 000 obtiennent une mutation.

Après la joie du résultat positif de la mutation inter et un retour dans mon académie de cœur, j'ai rapidement dû me plonger dans l'univers plein de méandres du mouvement intra. Après digestion et compréhension superficielle de la circulaire académique, le SNES Clermont a su répondre à toutes mes interrogations et me conseiller sur la stratégie à adopter pour la construction de ma liste de vœux. Sans certitudes évidemment sur le résultat, ces échanges m'ont tout de même permis d'en avoir une : celle d'avoir « fait ce qu'il fallait ». En corrélation avec ma situation personnelle et mes souhaits, ma liste a ainsi pu être optimisée pour me prémunir au mieux de toute décision décevante ou logistiquement problématique.

MATHIEU, PROFESSEUR DE SCIENCES PHYSIQUES, CLERMONT-FERRAND

LES PRIORITÉS LÉGALES

Elles sont inscrites dans la loi 84-16 du 11 janvier 1984 et sont au nombre de trois. Elles concernent les fonctionnaires séparés de leur conjoint pour raisons professionnelles, les fonctionnaires reconnus handicapés et les fonctionnaires exerçant dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles.



2017

qui :

- CONSEILLE efficacement
- et les syndiqués
- et barèmes de chacun
- RÔLE tout le projet
- améliorations
- des résultats fiables

RESPONSE INDIVIDUELLE COLLECTIVE RECONNUE

Informez-vous sur le mouvement Intra et téléchargez la fiche syndicale

SNES-FSU !

Facebook icon, Twitter icon, QR code

Les priorités légales ouvrent droit à des bonifications dans le cadre du barème : au titre du rapprochement de conjoints, du handicap et de l'exercice en éducation prioritaire (REP, REP+ et/ou Politique de la Ville). Selon les rectorats, les autres situations, ne relevant pas de ces priorités légales, sont plus ou moins bien prises en compte dans le barème de la phase intra (rapprochement de la résidence de l'enfant, mutations simultanées, agrégé demandant un lycée, TZR, stagiaires, réintégration, vœu préférentiel...).

Un constat

La politique ministérielle des dernières années, imitée par les rectorats à l'intra, a profondément déséquilibré le barème : en 2005, en survalorisant les sorties des établissements classés APV, puis à partir de 2015 des REP/REP+, en 2012 en valorisant considérablement la séparation des conjoints, en 2015 en plafonnant à l'inter le vœu préférentiel, seul moyen pour certains collègues exclus des priorités légales d'obtenir un jour satisfaction. Tout ceci s'inscrit dans une dérive inquiétante qui vise à considérer, dans notre ministère, que les « priorités légales » doivent être absolues.

Traiter l'ensemble des situations

Pour le SNES-FSU, les priorités choisies et définies par l'administration ne doivent pas donner lieu à des bonifications obérant la possibilité de muter pour les collègues n'en relevant pas. Un barème progressif, diversifié et équilibré doit permettre la prise en compte de la situation réelle des demandeurs de mutation et donner une perspective à chacun.



C'est ce que défendent le SNES-FSU national auprès du ministère et les sections académiques du SNES-FSU dans chaque rectorat. En tout état de cause, les deux éléments communs à tous, l'ancienneté de service et de poste, doivent être renforcés, la progressivité de cette dernière servant de référence pour l'ensemble des bonifications. ■

MESURE DE CARTE SCOLAIRE

La réaffectation des collègues victimes de la suppression de leur poste fait partie des obligations de l'administration. Elle doit trouver un support au plus près de celui supprimé. Cette année encore, les disciplines comme les langues anciennes et régionales, les langues vivantes, à l'exception de l'anglais, restent sur la sellette dans le cadre de la réforme du collège. Face aux difficultés grandissantes de réaffectation et lorsque la lutte collective n'a pu sauver un poste, il est essentiel de bien connaître ses droits et la formulation adéquate de ses vœux. Consultez impérativement votre section académique.

L'éducation prioritaire (EP)

Depuis la rentrée 2015, la carte de l'éducation prioritaire a connu une refonte d'ensemble : suppression des APV et construction d'un double périmètre (REP et REP+), pondération des heures d'enseignement dans les établissements REP+ et augmentation significative des indemnités.

Refonte insatisfaisante

Le manque de transparence dans le classement des établissements, l'insuffisance du nombre d'établissements classés REP+ et la mise à l'écart des lycées dans la redéfinition de l'Éducation Prioritaire sont loin de répondre aux attentes des personnels. De plus, rien n'est fait sur le terrain pour l'amélioration des conditions d'études des élèves, sur le nombre d'élèves dans les

classes, sur les créations de postes de CPE, d'infirmières, de surveillants et d'assistantes sociales.

Mutation sur avis ?

La gestion des mutations montre que l'administration n'a pas renoncé à une vision managériale de la gestion des personnels : certains recteurs ont décidé de maintenir un avis du chef d'établissement pour l'affectation dans ces établissements en s'appuyant sur la circulaire ministérielle qui permet de soustraire certains postes en EP du mouvement général. Le SNES-FSU combat ces dispositifs de profilage déguisé qui accroissent les pressions sur les personnels, mettent à mal le travail en équipe et amoindrissent les possibilités de mutation de l'ensemble des collègues. Par ailleurs, l'application d'une bonification importante et non progressive de sortie d'éducation prioritaire après cinq ans d'exercice a depuis longtemps montré sa « nocivité » : elle accélère la « rotation » et la déstabilisation des équipes tout en contribuant elle aussi à enrayer la fluidité du mouvement. Enfin, les bonifications transitoires de sortie du dispositif APV seront encore valables cette année pour les collèges et maintenues pour les lycées aux mouvements 2018 et 2019 : faible compensation au regard du retard pris dans leur classement en EP. Le SNES-FSU demande le maintien des bonifications acquises sans limite de durée. L'éducation prioritaire mérite mieux !



Remplacement et Titulaire sur zone de remplacement (TZR)

Pour le SNES-FSU, le remplacement n'est pas une question annexe. Dans l'intérêt du bon fonctionnement du service public d'éducation et des agents remplissant cette mission, les postes consacrés au remplacement ne doivent pas être considérés comme variable d'ajustement.

La situation du remplacement

Force est de constater qu'actuellement le déficit de professeurs, CPE et Psy-ÉN est toujours important. Malgré l'augmentation des recrutements depuis 2013, les besoins sont tels que les marges de manœuvre pour le remplacement sont restées insuffisantes avec pour conséquences :

- une couverture des besoins de remplacement très dégradée et un recours important à l'emploi précaire ;
- des conditions de travail et d'emploi des collègues remplaçants souvent intenable (affectation sur plusieurs établissements avec des emplois du temps impossibles, des temps de trajet ahurissants...).

L'administration ne peut pas faire ce qu'il lui plaît, y compris en cas de nécessité de service. Des conditions de travail acceptables, la prise en compte des frais de déplacement, la pérennité de l'établissement de rattachement (une avancée qu'il faut régulièrement rappeler aux rectorats), la nécessité d'un arrêté d'affectation sont des combats que le SNES-FSU mène à tous les niveaux avec les collègues TZR pour améliorer leur situation quotidienne. Quant aux carrières, avec la mise en place du PPCR, les disparités en classe normale s'atténuent sans doute, mais le SNES-FSU restera vigilant pour exiger une réelle équité de traitement.



L'affectation au sein de la zone

Lors du mouvement intra-académique, des collègues peuvent être affectés sur un poste en zone de remplacement, soit à leur demande, soit en extension. Dans la plupart des académies, en vue d'un groupe de travail spécifique, les collègues ont la possibilité de formuler des « préférences ». Le SNES-FSU demande que cette phase dite « d'ajustement » soit une véritable étape du mouvement avec calendrier particulier, formulation de vœux (et non de « préférences »), application d'un barème. Comme pour la phase intra, il est essentiel d'être suivi grâce à la fiche syndicale spécifique à l'affectation des TZR.

55 000

participants (hors PEPS et PLP) à l'intra 2016 pour l'ensemble des académies dont 18 300 participants obligatoires (mutés à l'inter, retour de disponibilité, de détachement...).

“ Souhaitant muter après plusieurs années passées en collège d'éducation prioritaire, j'ai pris contact avec la section académique du SNES-FSU Versailles. Là, des collègues militants – pour certains élus des personnels – m'ont accompagné dans mes démarches de différentes manières pour comprendre les mécanismes du mouvement de mutation et faire une demande ayant des chances d'aboutir. Le SNES Versailles réalise chaque année une publication très complète pour connaître les règles en application ; des stages permettent de confronter cette lecture à l'expérience de commissaires paritaires expérimentés qui vous expliquent le barème et son calcul, le fonctionnement des affectations, le calendrier à respecter, etc. J'ai ainsi pu mettre en place une stratégie de mutation réaliste vers des lycées et en obtenir un lors de ma seconde demande. ”

HERVÉ, PROFESSEUR D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, VERSAILLES

35 %

des participants non obligatoires à l'intra 2016 ont obtenu une mutation.

LES ÉLU-ES DU SNES-FSU : UNE INFORMATION CLAIRE ET UNE DÉFENSE EFFICACE

Obtenir une affectation est un moment très important de la carrière et de la vie personnelle de chaque collègue : il convient donc de prendre toutes les dispositions pour réussir sa mutation.

Loin de pratiques démagogiques consistant uniquement à diffuser les projets ou les résultats, le SNES-FSU s'attelle à être auprès des collègues tout au long de la procédure pour les aider et les soutenir dans leurs démarches.

Des conseils efficaces

Pour formuler des vœux en connaissance de cause, les collègues ont besoin d'informations précises et fiables. Les élu-es du SNES-FSU de chaque académie étudient la situation de chacun, la stratégie la plus apte à répondre aux priorités individuelles. Par leur connaissance du terrain, leur expérience et leur présence en nombre dans les commissions paritaires, ils sont à même de conseiller efficacement. Sur le site national et les sites académiques, différentes brochures et documents sont mis à disposition des syndiqués : une US spéciale avec les fiches de suivi, les bulletins académiques publiés par chaque S3, les cartes « mutations 2016 » avec les barres intra des départements et ZRD, les barres des communes et des groupements de communes de l'intra 2016. Dans les académies, les élu-es et militant-es organisent des réunions et reçoivent aussi individuellement pour renseigner et aider.

Un énorme travail

Le travail préliminaire des élu-es est de contrôler et de faire corriger dans les groupes de travail les vœux et barèmes de chaque demandeur. La fiche syndicale de suivi est fondamentale dans cette première étape de l'intra. Vient dans un deuxième temps la vérification de l'intégralité du projet de mouvement transmis par l'administration, sa correction si nécessaire pour rétablir chaque demandeur dans ses droits, et la recherche des améliorations possibles dans le strict respect des règles communes.

Le travail préparatoire

Le travail préparatoire sur le projet de l'administration requiert du temps et une maîtrise parfaite des règles du mouvement. Les élu-es du SNES-FSU effectuent un contrôle systématique de la totalité du projet. Ils vérifient d'abord la réalité des postes mis au mouvement et s'assurent, grâce aux documents obtenus lors des CT académiques et départementaux et par les informations des collègues dans les établissements, qu'aucun ne manque. Ils contrôlent ensuite l'intégralité des affectations proposées, conformément aux principes du mouvement.



LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS Pour une information fiable

Après avoir pris le temps de vérifier chaque résultat individuel, nous communiquons aux syndiqués par mail, SMS ou par courrier :

- après la fin des groupes de travail, pour chaque vœu, le barème détaillé retenu par l'administration ;
- après les commissions d'affectation, leur résultat individuel définitif et les barres pour chaque vœu non satisfait.

Sur le site national, les syndiqués bénéficient d'un accès personnel direct aux informations individuelles les concernant.

Ils proposent des corrections du projet afin de garantir les droits de chaque collègue. Ils recherchent enfin toutes les améliorations, dans le strict respect des vœux et barèmes de chacun : améliorations qualitatives (meilleur rang de vœux...) et quantitatives (mutations supplémentaires dites « intra-commune » et « intra-département »). C'est ce travail précis et exhaustif qui garantit à chaque demandeur que l'égalité de traitement est respectée.

En commission

L'examen du projet de mouvement est mené de manière contradictoire en commission. Les résultats sont ensuite arrêtés par le recteur.



Dans les commissions, l'argumentation des élus du SNES-FSU est déterminante et leur efficacité est reconnue. L'expérience montre que les corrections et améliorations peuvent concerner plus du quart des deman-

deurs dans une discipline. C'est de cet examen contradictoire qui assure la transparence dont voudrait s'exonérer l'administration au titre de « l'adaptation du profil » ou de la « gestion ». Le SNES-FSU et ses élu-es sont résolus à continuer d'exercer le contrôle démocratique pour lequel la profession les a mandatés. ■



LA FICHE SYNDICALE

Ce document est indispensable aux élu-es pour suivre les dossiers individuels et pouvoir intervenir. Accompagnée des copies de la confirmation écrite de participation au mouvement et des pièces justificatives ainsi que des éléments complémentaires jugés utiles, elle leur est indispensable pour :

- ➔ conseiller efficacement dans la stratégie avant la date limite de modification des vœux ;
- ➔ vérifier et compléter les informations enregistrées par l'administration afin de faire valoir tous les droits à bonification dans le respect des règles communes ;
- ➔ faire rectifier des erreurs et faire prendre en compte des oublis ;
- ➔ peser sur les textes réglementaires pour permettre l'interprétation la plus favorable en s'appuyant sur des situations individuelles et faire avancer nos demandes d'amélioration pour tout-es ;
- ➔ mieux informer des résultats.

Un projet nécessairement incertain

De très nombreux paramètres entrent dans la réalisation concrète du mouvement, opérée par l'outil informatique de l'administration.

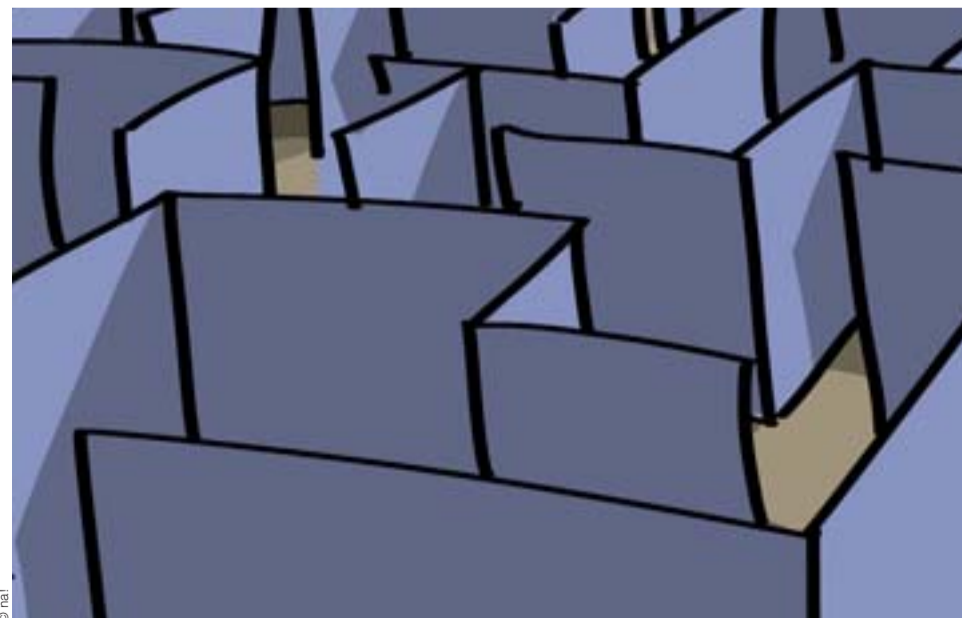
La complexité et la variabilité de ces paramètres interdisent de considérer comme définitif et abouti tout projet informatique : volume des

postes mis au mouvement et poids relatif des postes profilés, nombre des mesures de carte scolaire, nombre de postes en établissement et en zone de remplacement, « équilibre » du barème académique... De plus, le fonctionnement du logiciel, bien qu'il soit très performant, génère toujours des erreurs : le constat établi depuis longtemps est qu'il « oublie » d'affecter, en nombre variable, des collègues qui auraient dû obtenir satisfaction (on les nomme « candidats cachés ») et que les réaffectations après mesure de carte scolaire doivent être retravaillées « à la main », la règle de réaffectation n'étant pas respectée par l'algorithme. Enfin, certaines données administratives évoluent chaque année : état des postes, départs à la retraite, reports de titularisation, détachements en cours... La prise en compte de demandes tardives ou d'annulations demandées par les collègues dans le respect du calendrier fixé peut également modifier les choses. C'est pourquoi, le SNES-FSU a toujours demandé à ce que le projet ne soit pas diffusé pour éviter non seulement aux collègues le stress d'une attente des résultats définitifs mais aussi des pressions de l'administration pour limiter les modifications pourtant nécessaires pour rétablir chacun-e dans ses droits.



DIFFUSER LE PROJET OU NON ?

Lors de l'inter 2017, le ministère a persisté à diffuser un « projet » d'affectation avant qu'il ne soit étudié et corrigé par les commissaires paritaires, alors que la quasi-totalité des recteurs ont renoncé à cette pratique depuis l'intra 2013. Le ministère aurait été bien inspiré de suivre cette voie car le premier envoi de SMS a été un véritable fiasco ! Des collègues non demandeurs de mutations ont eu la surprise de recevoir un message leur indiquant un projet d'affectation dans une autre académie que la leur ! Indépendamment de cette péripétie, sous couvert d'information rapide, il s'agit d'une manœuvre dont le but réel est de chercher à s'affranchir du contrôle exercé par les élu-es du personnel. Ce qui est en jeu, c'est l'existence de règles connues de tous et applicables à tous, et la capacité des élu-es de s'assurer de leur respect.



CONSULTEZ LA PUBLICATION INTRA DU SNES-FSU DE L'ACADÉMIE DANS LAQUELLE VOUS PARTICIPEZ AU MOUVEMENT